

Délibération n° 15 04 09

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Date de convocation

17 septembre 2015

Date d'affichage du compte-rendu 1er octobre 2015

Nombre de conseillers

EN EXERCICE: 33
PRESENTS: 30
VOTANTS: 33

Objet :

LANCEMENT DU DISPOSITIF DE VIDEOPROTECTION

Nomenclature: 6.1

Service émetteur : DGS

Nombre de feuilles : 2 Nombre de PJ : 0

Nombre de feuilles de PJ: 0

L'an deux mille quinze, le 24 septembre à 18H30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Bertrand BARRAUD, Maire de la Ville d'ISSOIRE.

Étaient présents :

Madame Florence DUBESSY, Monsieur Ulrich BRONNER, Monsieur Christian KAROUTZOS, Monsieur Yann BAUJARD, Madame Juliette DESCOUTEIX-GENILLIER, Monsieur Michel NICOLLET, adjoints;

Monsieur Michel BLANJARD, Madame Danièle ALETON, Madame Brigitte PAILLONCY, Monsieur Jean-Pierre DE MULDER, Madame Annick BARRE, Monsieur Jean-Marc MONIER-FIEVET, Monsieur Jean-Luc BATAILLE, Monsieur Luc SALVINI, Monsieur Vincent MARUCA, Monsieur Frédéric TEDESCHI, Madame Isabelle LOURDEL, Madame Sandra PETEILH, Madame Corinne GIRAUD, Madame Marie COSTON, Madame Lucie MAHE, Monsieur Daniel DELARBRE, Madame Maria LANCRENON, Monsieur Sébastien ALLART, Madame Marie BAYSSAT, Madame Martine VORE, Monsieur Laurent PRADIER, Monsieur Mohamed RKINA, Monsieur Dominique MOREL;

formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés :

Monsieur Marc JAMON représenté par Madame Florence DUBESSY, Madame Isabelle GAUTHIER représentée par Monsieur Yann BAUJARD, Madame Martine VARISCHETTI représentée par Monsieur Ulrich BRONNER.

A été désignée secrétaire de séance : Madame Lucie MAHE.



Délibération n° 15 04 09

LANCEMENT DU DISPOSITIF DE VIDEOPROTECTION

Madame Florence DUBESSY rapporte que plusieurs communes du Puy-de-Dôme, toutes tendances politiques confondues, ont installé des systèmes de vidéoprotection (Brassac-les-Mines, Beaumont, Clermont-Ferrand), poursuivant comme objectifs de :

- prévenir les atteintes aux personnes et aux biens (bâtiments publics, commerces, sites historiques)
- dissuader la délinquance (vols, cambriolages)
- surveiller les lieux où se posent des problèmes de tranquillité publique et des actes d'incivilités
- mettre à disposition des services de gendarmerie et de police municipale des images permettant l'identification des auteurs d'infraction
- diminuer le sentiment d'insécurité des habitants

Ce dispositif est désormais un élément familier du paysage de nos concitoyens, de part sa présence dans les transports publics, les commerces notamment.

A la demande du Sous-Préfet de l'époque, un diagnostic de vidéoprotection a été réalisé en 2010 pour la ville d'Issoire; diagnostic auquel la précédente municipalité n'a pas souhaité donner suite.

Or, depuis, et notamment au cours de l'année écoulée, la ville d'Issoire a connu plusieurs actes de malveillance et dégradations dans, et aux abords d'installations publiques, avec des coûts importants pour la collectivité (réparation, cotisations d'assurance).

Le dispositif s'inscrit dans une démarche globale de sécurité : partenariat efficace en matière de surveillance préventive entre les services de police municipale et de gendarmerie, vigilance de la population et des élus, aménagement urbain, protection des bâtiments publics et privés, etc.

Diagnostic de sécurité et objectifs de la vidéoprotection

Face à cette situation, la commune a saisi les services de l'Etat pour mener un diagnostic de vidéoprotection, remis le 22 juin 2015 par le référent sécurité de la gendarmerie.

En effet, la vidéoprotection, prévue par le code de la sécurité intéfieure (art. L251-2) est, comme d'autres dispositifs de prévention situationnelle (mobilier, éclairage, végétation, etc), un outil au service de la sécurité et de la prévention. Elle s'inscrit dans le cadre du contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) de la commune.



Préconisations du diagnostic

Le diagnostic établi par les services de l'Etat préconise :

- un système de vidéoprotection avec enregistrement des images, sans déport vers un centre de supervision : les images sont enregistrées, mais sont écrasées automatiquement au bout de 15 à 30 jours. Elles ne sont donc visionnées qu'en cas d'infraction et sur demande du procureur
- couverture de l'ensemble des espaces publics envisagés : les abords des bâtiments publics, commerces, parking et les axes de circulation,
- un système simple et évolutif avec une très bonne qualité d'images, avec des caméras numériques fixes plutôt que des dômes fixes ou mobiles.

Les sites préconisés prioritairement par le diagnostic établi en relation avec la police municipale et Compagnie de gendarmerie sont les suivants :

- la place de la République
- la place du Postillon
- le rond-point de la gare
- un périmètre vidéoprotégé au Pré-Rond, en raison de la présence d'équipements publics à forte fréquentation (des stades, un gymnase, un centre aqualudique, etc)
- le contrôle des flux entrants et sortants sur les grands axes de circulation
- les parkings du centre hospitalier

Conditions en matière de respect des libertés :

- la présentation des dispositifs mis en place, en réunion publique, avec la population,
- la confidentialité des images sera garantie par un accès restreint à celles-ci, un stockage contrôlé ainsi que des mesures de sécurité en cas de transmission d'images sans fil,
- le respect de la vie privée avec floutage des entrées d'immeubles ou de propriétés entrant dans le champ des caméras (masquage dynamique des zones),
- · la mise en place d'une signalisation spécifique,
- une charte d'éthique signée par l'ensemble des partenaires

Il est précisé que l'autorisation préfectorale n'est accordée qu'après avis d'une commission départementale; les prestations et matériels employés devant être conformes à l'arrêté du 3 août 2007 portant définition des normes techniques de systèmes de vidéoprotection.

Le financement

L'Etat, par le biais du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance, peut prendre en charge de 20 à 40% du montant portant sur l'investissement (études préalables, installation de matériel).



Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le rapporteur, après avoir délibéré,

PAR 26 VOIX POUR, 5 VOIX CONTRE (Daniel DELARBRE, Maria LANCRENON, Sébastien ALLART, Marie BAYSSAT, Martine VORE) et 2 ABSTENTIONS (Laurent PRADIER, Mohamed RKINA),

ACCEPTE le principe de la mise en place d'un système de vidéoprotection sur la ville d'Issoire, sans création de centre de supervision, et ayant pour objectif la sécurité et la tranquillité publique;

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer les consultations afférentes à l'installation du système précité;

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les financeurs;

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer et signer tout document afférent à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits, et ont, les membres présents, signé au registre.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,

Bertrand BARDAUD.

VILLE D'ISSOIRE VIDEOPROTECTION Date: 11/04/16 DEMANDE D'AUTORISATION D'UN SYSTEME DE VIDEOPROTECTION RAPPORT DE PRESENTATION Page: 5

TANTON DE L'ACCENTATION	
5 - CARACTERISTIQUES DU SYSTÈME	
Détal de conservation des l'asges (expristé en jours) : 115 (indiques un noutre compute entre 6 et 25)	
# de de de manuel en de 20 june; # de de june en existère de retrensmission des lineges : al est, veuillez occher la case correspondente ci-des sous Petrensmission en temps déd : Retrensmission en temps diláris :	
Le synthme de vidéoprotestion est-il mis en place par un installateur cartifé? I oul I non il oul, vauléez haliquer ci-dessous le nom de cat lestallateur ou de cette sociéé d'installateur nun par minute de cartification. Nom de l'Installateur ou de la sociéé :	© 000
te chaiques définies par l'amèté du 3 a oût 2007 (et neutres).	
G - PERSONNES HABILITEES A AGGEDER AUX IMAGES : NOM: BARRAUD Prinom: Bartinard Fonctions : Makin. NOM: Prinom: Fonctions : Civil Continue : : Civil Cont	100 000 000 00 000 000 000 000 000 000
7 - TRAITEMENT DES IMAGES de rolls page que envisor des le et a l'ort, de didustralem et las les et de les de les les de les de les des de les	a flower data
Adresse du lieur de traitement à renseigner chaprès : Naméro de voie Extension (bis, ter) Type de voie (rue, av) Nora de la voie Code postal Comm 2, rue Eugène-Gaudier 83500 lesci	
21 ce trabament est elfoclué per un service , veuillez indiquer cl-après le nom du service :	Man de Morrespière au
8 - SECURITE ET CONFIDENTIALITE	
Mesures prises pour contrôler l'accès su poste central de surveillancs (par exemple code d'accès, porte blindée, accès contrôlé) : Contrôle accès et mot de passe – Porte renforcés	
Si existence d'un système d'enregistrement : Mesures pour le seuvegarde et le protection de ces enregistrements : Duplication par système RAID	700 011 Mc17040 740
Modalités de destructions des enregistrements : Ecrasement automatique au bout de 15 jours	***************************************
9 - MODALITÉS D'INFORMATION DU PUBLIC	Victoria de la Companya de la Compan
Veuillez indiquer ci-après le nombre d'affiches ou de pennoncesux d'information (ci notice) :	e jak & deliverant
10 - SERVICE (OU PERSONNE) AUPRES DUQUEL S'EXERCE LE DROIT D'ACCES	li 20/05/16
	oo dhicashmarra Anga
Veuillez renseigner cl-opme l'adresse de cette personne ou de ce service : Numéro de voie Extension (bis, tec) Type de voie (rue, ex) Nom de te voie Code postal Comm Z. rue Eugène-Gauttier (53500, Issair	
Fonction habilitant le déclarant à signer : Monsieur le Maire le monte de la signer à se cerément aux articles du crés de la signet à se cerément aux articles du crés de la signet à se cerément aux articles du crés de la signet à se	nestrador Estratura
SIGNATURE ET CACHET: ALE D'ISSO BARRAUD Bertrand	
Conformément aux dispositions de le los oils présent 158 realisée à l'informatique, sus fichers et sur liberés, le demandeur est adomné que les neutrignements qu'il saintière se demands font i signi d'un transmont extrematiné par le préfecture du lieu de dépôt de son douter. La crost d'acces et de restification d'exercer amprès de cet	das fourzer pour o prédecture.

VILLE D'ISSOIRE VIDEOPROTECTION Date: 11/04/16 DEMANDE D'AUTORISATION D'UN SYSTEME DE VIDEOPROTECTION RAPPORT DE PRESENTATION

	RAPPOR	RT DE I	PRESE	NTAT	ION		
Louis - Euros - Francis - Savislique Principus Principus Rusicalus - Minustrierie De L'Invitarie un Articles L. 223-1 à L. 223-2	D'UN SYS	ANDE D'AL TÈME DE V	IDÉOPRO	TECTION	ication n*96-92	N° 138	
Vesillez indiquer dans la c compétente (il s'agit du dépa vidéoprotection sauf s'il s'ag auquel cas vous devez saiste	ase cl-après le suméro tement dans lequel vous sit d'un système en réser	du département d souhaitez installer v su couvrant plusique	le la préfecture ours système de le départements	PAR	de reservee a		
1 - NATURE DE LA DE							
Demande d'autorisation d'u	is nervenu evillene			DATE	D'ARRNEE :	1	
Y common danieron or	on more of the same	g		RECE	PISSE DELIVRE LI	E .	
Modification d'un système	sutoris-è	Nº de dossier		DATE	DE LA DECISION		
☐ Demande de renouvelleme	nt d'un système autorisé	Nº de dossier				1	
2 - IDENTITE DU DE							
Adressa : Numéro de vola 2. run Eugène-G Code postal : 93500. Téléphone :94.7.8.99.03.5 Nom de la personne à contac Téléphone :94.7.8.90.3.5	Extension (bis, ter) Ty sautitier	: lascine 04 73 89 41 05 on des inages aux fr	ces de l'ordre	A. BARRALD		a address op op onto the	12 as 27 + 14 12 as 27 + 14 12 as 27 + 14 12 as 27 + 14
aj Informations générales Hersires d'ouverture (pour l A préciser le cas échéant, (c	es établissements cuverts	as modes : Lund	& Vendredi de 8	100 å 12105 at	de 13h30 à 17	h30	
b) Finalité du système (veui Sécurité des personnes Sécurité personnes Sécurité personnes - dé préventions risques nature Défense nationale Prévention des atteintes a	lense contre l'incendie els ou l'echnologiques	carrespondantes); Protection des bât Régulation du trail Lutte contre la dât Prévention d'actes Prévention du trail	ic soutler nerque inconsus s terroristes	Prévantion d Régulation fit Consistation de la circulai Autre (précis	ux transport auto des infractions tion	es que routien nux règles	8
4 - LOCALISATION I	DU SYSTÈME DE	VIDÉOPROTE	CTION	magny busto	Septimin 1	3 1	
4-1) LIEU D'INSTALLATION prolègé, dans ce cas vous no Adressa : Numéro de vois	devez renselgaer que la : Extension (bis, ter) Typ	norique 4-2) e de vale (ree, av)	Non de la voie		Code postel		vidéo-
Nambre de coméras intérieur Bulgil de condo a lestables d'indées d'in élables ement : juinte le con élables de plus de cital elle plus de masse (d'enlos)	na :	delication considerations out and address of	Q Nomb	re de caméras visi		and services	28. 5
Pour les systèmes de moin de de l'établissement :		a à l'Insérieur d'an é	tabilissement our	vert au public, ve	alliez indiquer e	ci après la su	sporfi-
4-2) DEMANDE PORTANT S notion de périmètre vidéopro- 51 au moins une des caméras	légé)					ez avoir recou	irs à la
Dálimitation du périmètre : po ment de ce périmètre.	ur délimiter ce pádmàtre,	vouldez indiquer ci-o	orks ha dillicanias	aguernes (g an w	autanum) qui co	nathuest Feuvi	konno-
Adresse : Numéro de vole	Extension (bis, ter) Typ	e da vola (me, av)	Nom de la vala		Code postal	Commune	-
	province and a second s	ens favo fe repartuepe accadérace à			00000 001 61 00 00 00 00	all phraprops on section	
			Name and Address of the Owner, Safety or Toronto.	utes detected above a southern them the			P40705
					4P446 19484 186819149	egount supplement levels	
				neu eustanologus anti-lugar (er hij den		doont recognoment ; mel	
	Mary transferred beginning the sire of the			m, á SANDONNÍNNE BÝ ÝRISHNÍNUM TÝC Om Triggermiðum áðfræðdeski son		Aller of the state	-01400





IX. CONCLUSION

	SOLUTION MIXTE FIBRE + RADIO	
QUALITE DES IMAGES	FULL HD 3 MP	
	FULL HD 5 MP	
	3x3 MP	
NOMBRE DE CAMERAS	28 Caméras	
TEMPS D'ENREGISTREMENT	21 jours	
FIABILITE	Très Haute Qualité	
EVOLUTIVITE DE L'INFRASTRUCTURE	Très bonne	

Point vidéo	Caméras	Numérotation	Antennes	
Point vidéo n°1	Caméra bullet H4 – 3MP	C1.1	A1.1	
The same of the same	Caméra panoramique 3x3MP	C1.2	A1.1	
Point vidéo n°2	Caméra bullet H4 – 5MP	C2.1	A2.1 / A2.2 / A2.3	
	Caméra panoramique 3x3MP	C2.2	A2.1 / A2.2 / A2.3	
Point vidéo n°3	Caméra bullet H4 – 3MP	C3.1	A3.1	
	Caméra bullet H4 – 3MP	C3.2	A3.1	
	Caméra bullet H4 – 3MP	C3.3	A3.1	
Point vidéo n°4	Caméra bullet H4 – 3MP	C4.1	A4.1 / A4.2	
	Caméra bullet H4 – 3MP	C4.2	A4.1 / A4.2	
	Caméra bullet H4 – 3MP	C4.3	A4.1 / A4.2	
Point vidéo n°5	Caméra panoramique 3x3MP	C5.1	A5.1	
Point vidéo n°6	Caméra panoramique 3x3MP	C6.1	A6.1	
Point vidéo n°7	Caméra panoramique 3x3MP	C7.1	A7.1	
Point vidéo n°8	Caméra bullet H4 – 3MP	C8.1	A8.1	
Point vidéo n°9	Caméra bullet H4 – 3MP	C9.1	A9.1	
Point vidéo n°10	Caméra bullet H4 – 3MP	C10.1	A101	
	Caméra bullet H4 – 3MP	C10.2	A10.1	
Point vidéo n°11	Caméra bullet H4 – 3MP	C11.1	A11.1 / A11.2	
	Caméra bullet H4 – 3MP	C11.2	A11.1 / A11.2	
	Caméra panoramique 3x3MP	C11.3	A11.1 / A11.2	
Point vidéo n°12	Caméra panoramique 3x3MP	C12.1	A12.1	
Point vidéo n°13	Caméra panoramique 3x3MP	C13.1	A13.1	
Point vidéo n°14	Caméra bullet H4 – 3MP	C14.1	A14.1/A14.2/A14.3	
	Caméra panoramique 3x3MP	C14.2	A14.1/A14.2/A14.3	
	Caméra panoramique 3x3MP	C14.3	A14.1/A14.2/A14.3	
Point vidéo n°15	Caméra bullet H4 – 3MP	C15.1	A15.1	
	Caméra bullet H4 – 3MP	C15.2	A15.1	
Point vidéo n°16	Caméra bullet H4 – 3MP	C16.1	A16.1	